

Dans ce numéro

3

**Très haut débit  
Maisons de santé**

4

**Conseil communautaire**

6

**Espace de vie sociale**

8

**Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal**

9

**Autorisations  
d'urbanisme**

10

**Projet culturel**

11

**Musée du protestantisme**

12

**Tourisme**

**Fablab**

## LE MOT DU PRESIDENT



Nous pouvons qualifier l'année 2020 « d'annus horribilis » ... année horrible qui nous a touchés par ses nombreuses catastrophes qu'elles soient naturelles (crues, intempéries...) ou économiques et par la violence d'actes terroristes. La Pandémie de la Covid 19 a, elle aussi, déstabilisé nos vies personnelles, sociales, professionnelles et collectives ; elle nous a privés de cette liberté et de ce bien-vivre ensemble si important dans notre quotidien. Les confinements ont même troublé nos institutions, pour exemple : l'installation du conseil communautaire n'a pu se faire qu'en juillet puisque les nouvelles équipes municipales n'ont pu se mettre en place qu'en juin, soit trois mois après le 1<sup>er</sup> tour des élections.

Notre communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux regroupe 16 communes. Suite aux dernières élections municipales 6 maires et 19 conseillers communautaires nouvellement élus ont rejoint le conseil communautaire qui est composé de 32 membres.

Je tiens à remercier tous les conseillers communautaires sortants pour leur implication, leur travail et leur sens de l'intérêt général. Ils ont su impulser une véritable dynamique collective pour faire franchir à la communauté de communes des obstacles qui auraient pu la déstabiliser (fusion, nouvelles compétences, nouvelles organisations...). Je suis sûr que les nouveaux entrants avec leur fraîcheur et leur énergie et les anciens avec leur expérience et leur connaissance vont continuer de faire de la CCSVP une collectivité territoriale dynamique en adéquation avec ses citoyens, ses entreprises et ses forces vives.

Ensemble nous devons être gestionnaires, stratèges et visionnaires pour affronter les défis qui nous attendent : nous sommes toujours confrontés à une baisse des subventions de l'Etat alors que l'on nous demande d'intégrer de nouvelles compétences. Le nouveau règlement de la Région nous impose de cofinancer les aides apportées à l'immobilier d'entreprises sous peine de ne plus être un territoire attractif. Nous devons être attentifs aux projets novateurs qui remontent du terrain et qui sont une ouverture sur l'avenir économique de notre communauté.

La CCSVP continue et continuera de gérer et d'agir sur ses compétences de base : voirie, tri et ramassage des ordures ménagères, SPANC, crèches - enfance jeunesse, santé, volet économique, filière granit, urbanisme, culture et tourisme.

**Bulletin intercommunal**

Directeur de la publication :

Jean-Marie FABRE

Conception et réalisation

graphique :

Céline AZEMA - CCSVP

Impression : Imprimerie Périé

Tirage : 7500 exemplaires

**Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux**

Vialavert, 81260 LE BEZ

05 63 73 03 86 - [contact@ccsvp.fr](mailto:contact@ccsvp.fr) - [ccsvp.fr](http://ccsvp.fr)

La CCSVP impulse et soutient des politiques nouvelles répondant à des besoins de la population ; elle continue à prendre de nouvelles responsabilités avec des projets qui prennent en compte le quotidien et la solidarité :

- Le véhicule « Le Landou 2.0 » qui est un Espace de Vie Sociale va pouvoir répondre aux besoins des personnes, particulièrement dans les zones les plus reculées.
- Réalisation dans l'ancienne gendarmerie de Lacaze d'un hôtel de tourisme et d'un restaurant qui seront remis en location-gérance.
- Reconstruction de l'Hôtel d'entreprises à Vabre qui a été détruit par un incendie au mois d'avril.
- Aménagements importants au musée du protestantisme de Ferrières.
- Soutien de la filière granit avec l'achat du bâtiment du Centre de Formation des Apprentis de Lacrouzette qui a été loué à un nouvel organisme de formation, ce qui a permis de ne pas fermer l'établissement.
- Soutien aux filières bois, agriculture, artisanat.
- Réflexion sur la prise de compétence Centres de Loisirs.

Tous ces projets se font en collaboration avec les communes, le Département, la Région, l'Etat et en partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc. Ce syndicat des Hautes terres va prochainement se délocaliser dans une ancienne usine à Brassac où sera réalisé un tiers lieu (espaces de travail partagés et collaboratifs) qui regroupera le Fab d'Oc, du coworking, des espaces de télétravail et des bureaux ouverts à la location.

Parfois on entend dire que les communes sont dépossédées de leurs compétences, de leurs actions et de leurs pouvoirs. Il n'en est rien car les élus communautaires sont aussi des élus communaux et ont le pouvoir d'agir et de se faire entendre au sein de la CCSVP. Grâce à la mutualisation des moyens et des financements, chaque commune offre à ses administrés des services plus efficaces et plus complets que ceux qu'elle aurait pu mettre en place seule.

Un proverbe africain dit « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin... ». La CCSVP n'est pas une entité isolée au-dessus des communes ou en concurrence avec celles-ci. Elle est plutôt l'outil qui permet de réaliser de façon plus rationnelle et pertinente des projets et des actions sur notre territoire, en supprimant les rivalités stériles entre les communes.

Pour vous et vos proches : Bonne Année 2021.

**Le Président, Jean-Marie FABRE**

**Le Landou 2.0**



# TRES HAUT DEBIT – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

---

La communauté de communes a été la première à s'engager auprès du Département du Tarn pour le déploiement de la fibre optique. Le 2 octobre dernier, la société SFR/Tarn fibre, mandatée pour déployer la fibre sur le département, est intervenue afin de présenter son programme aux élus du territoire. L'objectif fixé est de déployer toute la fibre sur le département avant octobre 2022. La communauté de communes et les communes sont étroitement associées à ce déploiement, notamment pour le suivi technique (modification et entretien du réseau et des infrastructures), elles assurent également un suivi administratif (autorisations d'implantation des équipements, vérification de l'adressage).

La fibre sera déployée jusqu'à l'entrée des propriétés privées. Les particuliers souhaitant être raccordés au réseau auront à leur charge la mise en place d'une gaine depuis le boîtier fibre (situé en limite de propriété) jusqu'à l'intérieur de leur habitation ; le câble fibre sera fourni et mis en place par l'opérateur choisi lors de l'abonnement. Pour toute demande de renseignement, rendez-vous sur le site : <http://tarnfibre.fr/>

## MAISONS DE SANTE

---

La communauté de communes compte quatre maisons de santé sur son territoire qui regroupent les professionnels de santé listés ci-dessous.

### **Maison de santé intercommunale de Roquecourbe :**

44 avenue de Castres ; 81210 ROQUECOURBE

*Médecins, kinésithérapeute, infirmières, orthophoniste, pédicure podologue, sage-femme, allergologue*

### **Maison de santé intercommunale de Lacrouzette :**

20 route de Castres ; 81210 LACROUZETTE

*Médecin, kinésithérapeutes, infirmières, dentiste, pédicure podologue*

### **Maison de santé intercommunale de Vabre :**

5 place du Maquis ; 81330 VABRE

*Médecins, kinésithérapeute, infirmières, dentiste, pédicure podologue, sage-femme*

### **Maison de santé de Brassac :**

6 chemin de la Catalanié ; 81260 BRASSAC

*Médecin, kinésithérapeute, infirmières, orthophoniste, dentiste, pédicure podologue, sage-femme, diététicien, psychomotricien, psychologue, ostéopathe.*

D'autres professionnels de santé sont installés sur la communauté de communes en dehors des maisons de santé.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le **conseil communautaire** regroupe l'ensemble des représentants des communes membres. Ils ont été élus lors des élections municipales. Le Président et les Vice-Présidents ont été élus par et parmi les conseillers communautaires lors du premier conseil communautaire le 9 juillet 2020. Le conseil communautaire se réunit au minimum quatre fois par an afin de régler, par ses délibérations, les affaires de la communauté de communes.

Le rôle du **bureau** est d'orienter les décisions du conseil communautaire. Il est chargé de la coordination des activités administratives, de la préparation des délibérations à soumettre au conseil et de donner son avis. Le bureau se réunit généralement deux fois par mois (hors été et vacances de Noël).

## Le Président et les Vice-Président(e)s

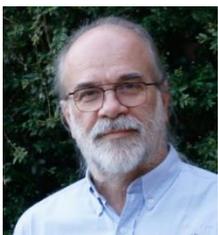


**M. Jean-Marie FABRE**

Président

*Commune de Burlats*

*Membre du bureau*

 <p><b>M. François BONO</b> 1<sup>er</sup> Vice-Président <i>Maire de Lacrouzette</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. Jean-Claude GUIRAUD</b> 2<sup>ème</sup> Vice-Président <i>Maire de Brassac</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>Mme Françoise PONS</b> 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente <i>Maire de Vabre</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. Michel PETIT</b> 4<sup>ème</sup> Vice-Président <i>Maire de Roquecourbe</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. Didier GAVALDA</b> 5<sup>ème</sup> Vice-Président <i>Maire de Fontrieu</i> <i>Membre du bureau</i></p>
 <p><b>M. Alain RICARD</b> 6<sup>ème</sup> Vice-Président <i>Maire de Lacaze</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. Nicolas ALIBERT</b> 7<sup>ème</sup> Vice-Président <i>Maire du Masnou-Massuguiès</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ</b> 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente <i>Maire de Lasfaillades</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>Mme Christine BERNOT</b> 9<sup>ème</sup> Vice-Président <i>Maire du Bez</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. Francis GALINDO</b> 10<sup>ème</sup> Vice-Président <i>Maire de Saint-Salvy de la Balme</i> <i>Membre du bureau</i></p>

## Conseillers et conseillères communautaires

 <p><b>M. Lucien BIAU</b> <i>Brassac</i></p>	 <p><b>Mme Christiane BOUSQUET</b> <i>Saint-Pierre de Trivisy</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. Bernard CALVET</b> <i>Lacrouzette</i></p>	 <p><b>Mme Christine CALVET</b> <i>Brassac</i></p>	 <p><b>M. Gilles COMBES</b> <i>Roquecourbe</i></p>
 <p><b>M. Jean-Marie DESSENS</b> <i>Maire de Cambounès</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. David ESCANDE</b> <i>Fontrieu</i></p>	 <p><b>Mme Françoise GAU</b> <i>Lacrouzette</i></p>	 <p><b>M. Michel LOUBET</b> <i>Maire de Montfa</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. Roger MEUNIER</b> <i>Roquecourbe</i></p>
 <p><b>M. Paul MUFFATO</b> <i>Le Bez</i></p>	 <p><b>Mme Françoise NOGUES</b> <i>Burlats</i></p>	 <p><b>Mme Myriam PELFORT</b> <i>Roquecourbe</i></p>	 <p><b>Mme Elsa PERRICHON</b> <i>Roquecourbe</i></p>	 <p><b>M. Patrick PISTRE</b> <i>Vabre</i></p>
 <p><b>M. Christian SAISSAC</b> <i>Maire de Saint-Jean de Vals</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>Mme Valérie SEGUIER</b> <i>Lacrouzette</i></p>	 <p><b>M. Serge SERIEYS</b> <i>Maire de Burlats</i> <i>Membre du bureau</i></p>	 <p><b>M. Denis SOLIVERES</b> <i>Burlats</i></p>	 <p><b>M. Jean-Michel TALMANT</b> <i>Maire de Saint-Germier</i> <i>Membre du bureau</i></p>
				<p><b>Mme Geneviève VIALATTE</b> <i>Burlats</i></p>

# L'ESPACE DE VIE SOCIALE « LANDOU 2.0 » : UN NOUVEAU SERVICE POUR LES HABITANTS

La communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux se propose de venir à votre rencontre, pour être au plus proche de vous et de vos besoins. Avec le soutien financier de la CAF du Tarn et en partenariat avec votre mairie, elle propose un nouveau service : Landou 2.0 (nom choisi en référence à Armand et Edmond Landes, surnommés Landou, et qui jusqu'au début des années 80 colportaient les nouvelles en parcourant les fermes, hameaux et villages de notre territoire).

## Qu'est-ce que c'est ?

Le Landou 2.0 est un espace de vie sociale. C'est à la fois :



un espace convivial pour s'informer



un espace pour répondre au mieux à vos besoins



un espace d'initiatives, de partages, d'échanges pour faire ensemble



Landou 2.0 se déplacera dans les communes pour venir à votre rencontre. Il permettra de lutter contre l'isolement des habitants et sera aussi l'occasion de recueillir vos attentes et vos besoins.

## Un service au plus proche de vos attentes pour :



Valoriser et partager auprès de tous les informations concernant les aides, les services, les activités et les événements existants.



Faciliter l'accès à internet et accompagner les habitants dans leurs démarches en ligne.



Soutenir les familles dans leur rôle de parents en permettant l'organisation de conférences, de sorties ou d'ateliers parents/enfants, des cinés/débats et des rencontres conviviales entre parents.



Favoriser les rencontres, les échanges, les partages d'expériences et les actions de solidarité, permettant de renforcer les liens entre les générations et de développer des activités et des projets avec et pour les habitants.



Faire en sorte que chacun puisse découvrir la richesse et la diversité du patrimoine culturel local et avoir un accès à la culture pour découvrir, expérimenter, échanger, se questionner, s'approprier, prendre du plaisir.

## L'accent sur une aide à l'utilisation du numérique partout et pour tous

Équipé d'une antenne satellite permettant d'avoir accès à internet partout sur le territoire, d'ordinateurs et de tablettes, ce véhicule itinérant ouvert à tous va permettre de :



Avoir simplement un accès libre et gratuit à internet pour ceux qui en ont besoin.



Faire découvrir les différents outils numériques et former ou perfectionner à leurs utilisations ceux qui le souhaitent (ex : créer une adresse électronique, envoyer et recevoir des messages, des pièces jointes, faire des recherches sur internet, trouver un lieu, faire un itinéraire, ranger et renommer des fichiers, retoucher des photos, télécharger des applications, faire de la visio, utiliser les logiciels pour rédiger du texte, faire un CV, créer des affiches...).

## Un espace accessible et ouvert à tous

Du plus petit au plus grand, le Landou 2.0 accueille tous les habitants :



les parents avec leurs enfants (des jeux, des livres... sont disponibles pour occuper les plus petits)

les personnes à mobilité réduite grâce aux rampes d'accès et à un espace adapté

Vous trouverez ci-dessous les dates de passage du Landou 2.0 dans les communes (les lieux de passage et les horaires peuvent évoluer, contactez la communauté de communes ou votre mairie pour vous en assurer).

Semaine	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	9h - 12h	10h30 - 12h30	9h - 11h	10h30 - 12h30	10h - 12h
	Vialavert	Cambounès Oms / place de la mairie	Saint-Salvy de la Balme Grande place	Montfa Place de la mairie	Roquecourbe Marché place du temple
	14h30 - 17h30	13h30 - 15h30		13h30 - 15h30	
	Burlats Les Salvages / Place de la mairie	Lasfaillades Place de la mairie		Saint-Jean de Vals Place de la mairie	
2	10h30 - 12h30	10h30 - 12h30		10h30 - 12h30	10h30 - 12h30
	Le Masnau Saint Paul de Massuguiès	Le Bez Parking mairie		Vabre HLM rue du docteur Fontenille	Lacaze Place du Pradel
	14h - 16h	15h - 17h	14h - 16h	13h30 - 15h30	
	Saint-Germier Place de l'église	Fontrieu Salle de La Ramade	Lacrouzette Campselves	Saint-Pierre de Trivisy En face la boulangerie	
3	9h - 12h	10h30 - 12h30	9h - 11h	10h30 - 12h30	
	Vialavert	Cambounès Espérières / Caunan	Saint-Salvy de la Balme Grande place	Saint-Jean de Vals Place de la mairie	
	15h - 17h	13h30 - 15h30	15h - 17h	13h30 - 16h30	
	Roquecourbe Cantegaline / Mas d'Enfau	Lasfaillades Place de la mairie	Burlats Lafontasse	Montfa Les Fournials, place des vieux chênes	
4	8h - 12h	10h30 - 12h30		8h - 10h	10h - 12h
	Saint-Pierre de Trivisy Foire	Lacaze Roquecave		Fontrieu Parking de la nouvelle école	Lacrouzette Place du Théron
	14h - 16h	16h30 - 18h30	14h30 - 16h30	14h - 16h	
	Saint-Germier Place de l'église	Vabre Place du maquis	Le Masnau Foyer rural	Le Bez Guyor haut	



Aurélie MOUGEL



06 49 92 23 79



evs@ccsvp.fr

Et retrouvez toutes les informations sur  
[www.ccsvp.fr](http://www.ccsvp.fr)

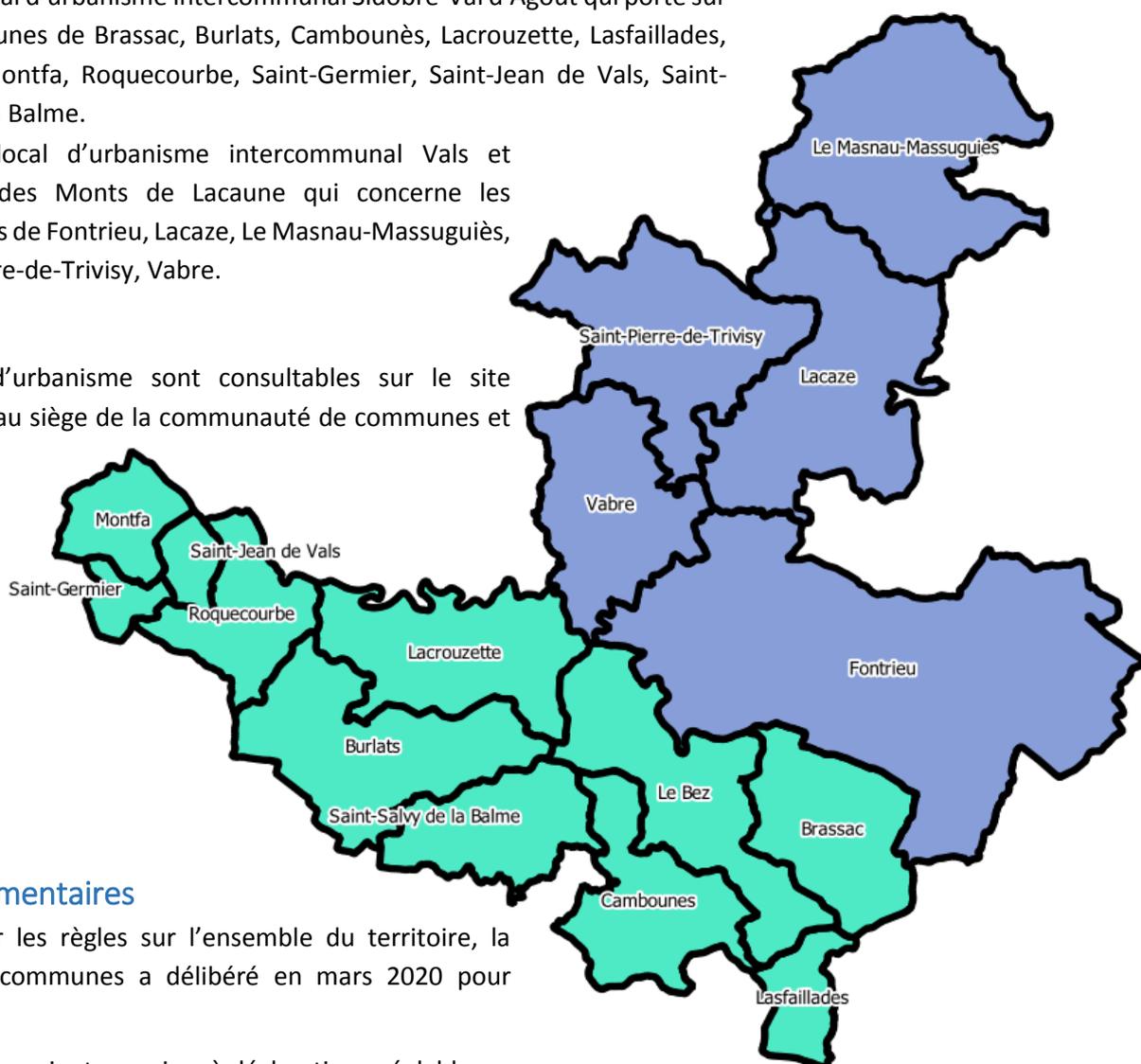


## Documents d'urbanisme

La communauté de communes est à présent couverte par deux plans locaux d'urbanisme intercommunaux :

- Le plan local d'urbanisme intercommunal Sidobre-Val d'Agout qui porte sur les communes de Brassac, Burlats, Cambounès, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean de Vals, Saint-Salvy de la Balme.
- Le plan local d'urbanisme intercommunal Vals et Plateaux des Monts de Lacaune qui concerne les communes de Fontrieu, Lacaze, Le Masnau-Massuguiès, Saint-Pierre-de-Trivisy, Vabre.

Les documents d'urbanisme sont consultables sur le site internet [ccsvp.fr](http://ccsvp.fr), au siège de la communauté de communes et en mairie.



## Règles complémentaires

Afin d'uniformiser les règles sur l'ensemble du territoire, la communauté de communes a délibéré en mars 2020 pour imposer que :

- Les clôtures soient soumises à déclaration préalable
- Les démolitions de constructions soient soumises à permis de démolir.

## A quoi correspond le droit de préemption urbain ?

Lorsqu'un terrain est situé en zone constructible (zones U ou AU), la communauté de communes dispose du droit de préemption urbain. La communauté de communes a fait le choix de rétrocéder depuis mars 2020 ce droit de préemption aux communes dans l'ensemble des zones constructibles à l'exception des zones à destination d'activité artisanale ou industrielle.

Le droit de préemption urbain permet à une collectivité (commune ou communauté de communes) d'acheter en priorité et devant tout acquéreur privé un bien (bâtiment ou parcelle) situé en zone constructible. Lors de la vente, la collectivité peut user du droit de préemption et se substituer à l'acquéreur envisagé. La collectivité préempte pour des motifs d'intérêt général, par exemple en vue de créer des stationnements en lieu et place de vieilles bâtisses, d'aménager un croisement, de permettre la réalisation d'équipements collectifs, etc.

# Autorisations d'urbanisme

## Dois-je déposer une autorisation pour refaire ma toiture ?

La réfection de toiture nécessite le dépôt d'une déclaration préalable.



### Qu'en est-il des clôtures et des démolitions ?

Tout projet de clôture est soumis à déclaration préalable.

Toute démolition d'une construction est soumise à permis de démolir.



## Où trouver les formulaires et où déposer le dossier ?

Les formulaires sont téléchargeables sur le site internet de la communauté de communes ([ccsvp.fr](http://ccsvp.fr)) ou directement en mairie. Une notice disponible sur le site internet détaille le contenu des pièces demandées.

Le dossier complet doit être déposé en plusieurs exemplaires papiers dans la mairie de la commune concernée.



## Je dois réaliser des travaux prochainement, quand déposer ma demande ?

Chaque dossier a un délai d'instruction légal. Par exemple, le délai commun d'instruction d'un permis de construire est de deux mois pour une maison mais dans certains cas ce dossier peut être prolongé d'un mois si le projet est situé dans le périmètre d'un monument historique ou pour d'autres situations particulières. De plus, le délai ne démarre que si le dossier est complet. L'arrêté peut néanmoins être fait plus rapidement que le délai légal si le dossier est complet, si les gestionnaires des réseaux ont répondu, etc.

L'important pour pouvoir réaliser vos travaux est de déposer votre demande suffisamment en amont afin d'être certain de disposer de la décision avant le commencement des travaux.

## Je veux acheter un terrain pour construire ou acheter une maison et l'agrandir, comment savoir si l'opération est réalisable ?

La première étape consiste à vérifier le règlement d'urbanisme.

Ensuite, il est possible de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel. Ce certificat d'urbanisme pourra répondre sur la faisabilité du projet en indiquant le zonage, les servitudes, les taxes et participations applicables mais n'aura pas le même degré de précision qu'une déclaration préalable ou un permis.

Enfin, avant achat, il est possible de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire afin d'être certain que le projet tel qu'il est souhaité est réalisable dans son ensemble (implantation, surface, matériaux,...).

## Quid des constructions démontables

En urbanisme, il n'est pas question de démontable mais de temporaire. Toute construction, même démontable, qui reste plus de 3 mois sur une parcelle est soumise à autorisation à partir de 5 m<sup>2</sup>.

# ENVIRONNEMENT

Retrouvez toutes les informations sur les ordures ménagères et le tri dans le bulletin intercommunal spécial déchets ménagers distribué dans votre boîte aux lettres et téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes [ccsvp.fr](http://ccsvp.fr).

**Bulletin intercommunal Spécial déchets ménagers**

**LES EVOLUTIONS A VENIR POUR LA GESTION DE NOS DECHETS**

La loi en matière de transition énergétique va imposer des changements majeurs dans la gestion de nos déchets ménagers. Ainsi, le quantité de déchets enfouis en bordereau sur le site de Launay-sur-Orne devra être réduite de moitié en 2025. A compter de 2024, les biodéchets (déchets fermentescibles sous notamment de notre cuisine) devront être collectés séparément, soit au moyen d'une collecte sélective, soit directement par le compostage chez les particuliers.

Par ailleurs, une attention sera portée de en pour les emballages plastiques en présence, notamment, dans les sacs et bouteilles sont recyclés, en 2025, on recueillera le nombre des emballages plastiques.

Enfin, chaque Français produit en moyenne 500 kg de déchets par an. Cette quantité de déchets a doublé en 40 ans. Nous sommes trop de produits consommables et il y a beaucoup de gaspillage alimentaire. Face à ce constat, il est essentiel de réduire nos déchets afin d'accompagner les métiers premiers, limiter les impacts sur l'environnement et diminuer le coût des déchets pour chacun d'entre nous. Le maître déchet étant celui que l'on ne produit pas, nous devons aussi adapter nos habitudes de consommation.

Les enjeux trieront sont forts. Afin que nos codes de collecte (équipement, personnel, carburant) restent viables, d'importantes fautes sont attendues, notamment sur la 100% (sans sur les déchets polystyrène) qui impactent les coûts de traitement appliqués par Tritel. Pour cela, il est primordial de continuer à bien trier en quantité et en qualité nos déchets.

Fort de ces 13 000 habitants, le territoire Sidobre Vallée et Plateau a bien structuré son service de collecte avec 2 équipes de collecte (le secteur de Sidobre, Nord-Ouest de Sidobre). Au quotidien, les poubelles et les chaudières sont présents sur le terrain et permettent pour vous assurer un service public de qualité ; durant le temps de confinement leur mobilisation a été exemplaire.

Souhaitant que ce bulletin vous permette de mieux comprendre les enjeux liés à la collecte sélective des déchets ménagers, je remercie chacune et chacun d'entre vous pour son implication.

Le Président, Jean-Marie FABRE

<b>LE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE EN QUELQUES CHIFFRES</b> 1 200 bacs à couvercle jaune pour les emballages et le papier à recycler 1 200 bacs à couvercle vert pour les ordures ménagères 140 bornes à verre 22 bornes pour les textiles	<b>TONNAGES COLLECTES EN 2019 (13 000 habitants)</b> Ordures ménagères : 2 643 T (203,3 kg/hab) TRI : 781 T (59,3 kg/hab) Verre : 432 T (32,8 kg/hab)
--	--

Communauté de communes Sidobre Vallée et Plateau - 34 route de Lignas, 91240 LE BROS  
05 63 73 02 88 - mail : [contact@ccsvp.fr](mailto:contact@ccsvp.fr) - site : <http://ccsvp.fr/>

# LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

## Deux artistes pour un projet photographique et sonore

Pendant plusieurs semaines, notre communauté de communes a accueilli deux jeunes artistes en résidence, Florine Delasalle (photographe) et Clément Brunon (artiste sonore), autour de leur projet « Mèrca » (empreinte en Occitan).

Au fil de leurs périodes de présence sur le territoire, au gré des rencontres, des ateliers, les habitants ont été invités à prendre part à l'ensemble du processus créatif, de la collecte de matières sonores et photographiques à la réflexion sur les compositions finales. Plus de 250 personnes ont ainsi été sensibilisées, mobilisées, associées, notamment des élèves du collège de Brassac, des enfants des centres de loisirs de Brassac, de Saint-Pierre de Trivisy et des mercredis de la médiathèque de Vabre.



Le projet était de créer une œuvre photographique et sonore sensible et poétique, représentative de l'histoire et du patrimoine, de la vie sociale et culturelle, industrielle et artisanale de l'intercommunalité ; s'intéresser aux particularités et aux détails en collectant des empreintes pour en dessiner un paysage plus global.

Florine et Clément ont présenté leur création à Brassac entre le 25 juillet et le 2 août où plus de 100 visiteurs sont venus découvrir leur travail.

Merci aux artistes pour leur motivation et leur implication, aux partenaires culturels, aux mairies et à la DRAC Occitanie.

## Le rallye photos et la galerie à ciel ouvert

La seconde édition du rallye photos s'est déroulée sur 8 jours du 7 au 14 mars 2020 dans les limites géographiques de l'intercommunalité.

Les participants, munis de leurs appareils, ont eu 8 jours pour réaliser une série cohérente de 3 photos en choisissant parmi 3 thèmes : « marque du temps », « trace de l'homme », « héritage occitan ».

Trois lauréats des séries ont vu leurs photographies agrandies, encadrées et exposées à Brassac en même temps que le projet des artistes (une exposition itinérante sera mise en place dans différents lieux du territoire en 2021).

Le prix jeunesse a été attribué à une classe de maternelles de l'école de Saint-Pierre de Trivisy et la gagnante du prix coup de cœur du jury a vu sa proposition installée en grand format sur un mur de l'usine hydroélectrique de Luzières (merci à EDF qui a donné son accord).

Nous souhaitons poursuivre la démarche de faire du territoire une galerie à ciel ouvert en mélangeant les œuvres des artistes photo en résidence et des gagnants du prix coup de cœur du rallye.

Un circuit commence à se dessiner : nous vous invitons à aller découvrir les œuvres en grand format installées à Luzières, Vabre, Lacaze et au Masnau !

## Et pour 2021 ?

Un nouveau projet avec des artistes devrait voir le jour dans les crèches, le rallye photos sera reconduit, des partenariats sont mis en place autour de projets artistiques avec le Centre d'Arts Le Lait et l'Association Eurek'art.



Installation à Luzières



## « Poésie, Slam ... Même pas peur !!! » Acte IX

Dans le cadre du 23<sup>ème</sup> Printemps des Poètes 2021, le pôle territorial des Hauts Terres d'Oc, en partenariat avec les bibliothèques et les acteurs culturels du territoire, organise la neuvième édition du concours de poésie en langues française ou occitane.

Le concours, gratuit, est ouvert aux enfants et aux adultes. La catégorie thématique de l'acte IX est « En chemin ». Les textes, poèmes ou proses, sont individuels ou collectifs.

Le règlement du concours est disponible sur le site [www.hautesterresdoc.fr](http://www.hautesterresdoc.fr) ou sur demande par téléphone au 05 81 43 65 61 ou par courriel [noelle.salvy@hautesterresdoc.fr](mailto:noelle.salvy@hautesterresdoc.fr)

## MUSEE DU PROTESTANTISME, DE LA REFORME A LA LAICITE

En 2020 la programmation culturelle du musée, en lien avec celles des musées départementaux, avait pour thème l'alimentation. Sous le titre « Manger sain(t) ? » cette programmation proposait différentes activités (film, conférences, marches découvertes...) et une exposition temporaire « Le pain et le vin ».

En raison de la crise sanitaire, toute cette programmation sera reprise en 2021 mais l'exposition temporaire est en place et peut être visitée.

N'hésitez pas à venir la découvrir ! Retrouvez les jours et horaires d'ouverture et toutes les modalités pratiques sur le site du musée ([www.mpri.fr](http://www.mpri.fr)).

**Nous vous rappelons que l'entrée au musée est gratuite le samedi, toute l'année, grâce au soutien de la communauté de communes.**

### « Le pain et le vin »

Le choix du musée, dans la salle d'exposition, est de décliner des exemples de « nourritures terrestres » en montrant la place des protestants dans l'aventure de l'alimentation en général : inventeurs, créateurs, innovateurs dans tous les domaines.

Des Tarnais sont à l'honneur comme :

- Emilien Hérail, de Lacaune, distillateur, inventeur du Nectar gaulois à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle
- La famille Cormouls-Houlès, de Mazamet, dynastie d'industriels : Raymond, délaisse le délainage pour racheter les Cafés Eléphant noir, son fils Jacky crée la société Menguys (graines grillées, olives pour apéritifs...), société dirigée aujourd'hui par son fils Nicolas.

A Vevey, en Suisse, Henri Nestlé à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, pharmacien, crée la farine lactée pour enfants, puis très vite : le lait concentré, puis le groupe Nestlé-Peter-Cailler-Kholer devenu un géant du chocolat suisse, sans oublier Suchard, Lindt, Tobler...

D'autres protestants, pasteurs, intellectuels, agriculteurs vont s'attacher à la recherche sur l'alimentation : Jean-Antoine Gleizès, Tarnais de Dourgne en 1773, invente Le Végétarisme ; le pasteur Barbier, à Valentigney (Sochaux), crée La Croix bleue, la lutte contre l'alcoolisme, il milite pour l'abstinence et invente la commercialisation du jus de raisin.



## Un bilan positif pour l'été 2020

Malgré le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19, nous pouvons dresser un bilan globalement positif pour le tourisme, cet été, sur notre communauté de communes. La fréquentation, principalement régionale, fut au rendez-vous sur les randonnées, les visites de sites, les marchés, etc. Les visiteurs, qui cherchaient à être rassurés dans le contexte actuel, ont été particulièrement attirés par l'aspect naturel de notre territoire.

La communauté de communes a mis en place une opération de soutien aux acteurs du tourisme. De juin à novembre, cinq visites étaient offertes pour toutes les personnes qui pouvaient justifier minimum d'une nuit passée dans un hébergement touristique de notre territoire (gîte, chambre d'hôtes, hôtel, camping). Cette mesure visait à renforcer l'attractivité de notre destination et donc ainsi à augmenter les autres dépenses potentielles sur notre territoire.

L'office de tourisme a également réussi à faire beaucoup parler de notre territoire par l'intermédiaire de la presse écrite, blogs, radios ou reportages TV. Le bilan positif de l'été, supérieur à 2019, ne permet néanmoins pas de rattraper la première partie catastrophique de l'année (jusqu'à fin juin). Il est à noter que l'automne et la fin d'année s'annoncent compliqués en raison du contexte sanitaire et d'une météo défavorable dans l'ensemble.

[www.sidobre-vallees-tourisme.com](http://www.sidobre-vallees-tourisme.com)

En parallèle de la sortie du confinement, l'office de tourisme intercommunal a mis en ligne depuis la fin du mois de mai un tout nouveau site internet « mobile first », c'est-à-dire qui s'adapte parfaitement à sa lecture sur smartphone. (Aujourd'hui plus de 60% des connexions web se font à partir d'un smartphone).

## Un nouveau CE pour l'office de tourisme intercommunal

Le vendredi 16 octobre 2020 a eu lieu le renouvellement du Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme avec l'élection d'une nouvelle Présidente, Mme Françoise GAU ; 3 Vice-Président(e)s Mme Christiane BOUSQUET, M. Alain RICARD et M. Frédéric LEBLOND, tous trois en charge d'animer une commission.



## FAB D'OC

*Un laboratoire vivant ouvert à tous, un lieu  
d'expérimentation, une fabrique à projets*

### Pour qui ?

Grand public, associations, entreprises, artisans, porteurs de projets, demandeurs d'emplois, artistes qui s'impliquent dans la vie du lieu grâce aux échanges de savoirs

### Quand et où ?

Mercredi et vendredi de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h

22 Rue du Moulin ; 81 260 BRASSAC

### Pour plus d'informations

Sur Facebook : **Bienvenue en Hautes Terres d'OC**

Sur le site internet : [hautesterresdoc.fr](http://hautesterresdoc.fr)

Par mail : [anais.guiraud@hautesterresdoc.fr](mailto:anais.guiraud@hautesterresdoc.fr)

Par téléphone : **05 63 74 01 29**



### Avec quel matériel ?

- Un accès Internet
- Des postes informatiques
- Des logiciels (programmation, dessin, photo, audiovisuel)
- Des outils traditionnels pour travailler le bois (combiné bois) et le métal
- Des outils numériques : imprimante 3D, graveuse laser, brodeuse numérique, fraiseuse numérique, appareil photo, caméscope
- Des ateliers, des formations, des groupes, des événements et des conférences thématiques



**VENEZ RENCONTRER, PARTAGER,  
INNOVER**

